



Ordre  
des ingénieurs  
forestiers  
du Québec

Québec, le 20 juillet 2022

**Bureau de la présidence**

Monsieur Pierre Dufour  
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
5700, 4e Avenue Ouest  
Québec (Québec) G1H 6R1

Par courriel : [ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca](mailto:ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca)

**OBJET : Consultation sur le Plan directeur pour le développement de l'acériculture en forêt  
publique**

---

Monsieur le Ministre,

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est heureux de saisir l'opportunité de vous faire part de ses commentaires sur le projet de *Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique*.

Nous croyons important de rappeler que la contribution de l'Ordre sur différents dossiers et tribunes est unique puisque ses interventions adoptent une perspective globale et neutre, et sont faites avec le seul et unique souci d'assurer la protection du public et du patrimoine forestier québécois.

Considérant la polémique et tout le battage médiatique polarisant sur le développement de l'acériculture dans les forêts du domaine de l'État au cours des derniers mois, l'Ordre constate avec une très grande satisfaction que les parties en présence ont réussi à initier des discussions constructives pour assurer une intendance ordonnée et visionnaire de la forêt publique québécoise, en lien avec le développement de l'industrie acéricole. L'Ordre accueille donc très favorablement la vision commune que proposent les partenaires, les orientations stratégiques énoncées ainsi que les objectifs fixés. Ce consensus (s'il en est un) vient confirmer l'importance, la cohérence et la pertinence de la concertation dans la gestion de notre forêt publique.

Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence dans l'action, l'Ordre est d'avis que le Plan d'action pour le déploiement des orientations stratégiques aurait dû faire partie de la consultation, ne serait-ce que par souci de transparence envers tous les acteurs du milieu.

.../2

2750, rue Einstein, bureau 110  
Québec (Québec) G1P 4R1

T. 418 650-2411  
C. [oifq@oifq.com](mailto:oifq@oifq.com)

[www.oifq.com](http://www.oifq.com)

D'autre part, l'Ordre constate que l'enjeu du développement de la deuxième et troisième transformation dans l'industrie acéricole n'est pas couvert dans le Plan directeur. Dans une optique de gestion intégrée du territoire, la maximisation des retombées économiques par hectare de forêt devrait être supportée, au même titre que dans l'industrie de la transformation des bois. La pression sur les forêts naturelles s'en verrait ainsi réduite ou, du moins, étalée sur une plus longue période.

Du même souffle, l'Ordre constate que l'impact du développement de l'industrie acéricole sur les autres utilisateurs du milieu n'est pas non plus abordé dans le Plan directeur. La cohabitation entre les différents utilisateurs du milieu forestier peut devenir problématique, surtout si des infrastructures permanentes (bâtiments) et semi-permanentes (réseau de tubulures et stations de pompage) y sont érigées. Ces infrastructures peuvent représenter un obstacle significatif aux autres usages et du même souffle, entraîner une forme d'appropriation de ce dernier par l'occupant qui y a investi des ressources. Le Plan directeur n'aborde pas non plus les impacts sur la faune et la flore de l'établissement de cette industrie. L'Ordre est d'avis que ces enjeux devraient faire partie du Plan directeur, accompagnés d'orientations stratégiques et d'objectifs.

Dans un autre ordre d'idée, l'Ordre s'inquiète (peut-être à tort) d'une certaine forme de compartimentation et du traitement à la pièce de revendications de groupes d'utilisateurs de la forêt publique québécoise. Quel sera l'impact à long terme de cette façon de faire sur le territoire ? Qui seront les prochains groupes à se présenter pour exiger un plan directeur ? Pour l'Ordre, c'est un autre signal qu'un bilan de notre régime forestier s'impose afin de tendre vers une gestion forestière plus moderne, véritablement participative à la hauteur des valeurs de la société. Cette gestion doit prendre assise sur une base territoriale permettant ainsi de véritablement tenir compte de toutes les ressources et les communautés qui y sont présentes.

L'Ordre demeure à votre entière disposition pour collaborer aux prochaines étapes du Plan directeur.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Laliberté', written in a cursive style.

**François Laliberté, ing.f., Ph. D.**